

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-43/SG/FIN portant admission d'un brigadier-chef du corps de complément de la Police nationale au bénéfice d'une pension de retraite.

n° 72-43/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
8 janvier 1972

Numéro JO
n° 2 du 25/01/1972

Date du numéro
25 janvier 1972

TEXTE INTÉGRAL

M. Abdou Moussa Ahmed, brigadier-chef, 3° échelon, du corps de complément de la police nationale, est admis au bénéfice d'une pension de retraite d'ancienneté pour compter du 1% octobre 1971.